

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'ÉLABORATION D'UNE FEUILLE DE ROUTE EN VUE D'UN PLAN DE VERDISSEMENT URBAIN À GABÈS (TUNISIA) DANS LE CADRE DU PROJET NATURIncMed

Code budget : EEP001
Projet : NATURIncMed
Rubrique d'imputation : 2.1.5

Introduction

L'Association MedCités/MedCities est une association de villes, siégeant à Barcelone, consacrée au développement urbain durable en Méditerranée. Elle est constituée par 91 communes et unions de villes de dix-sept états différents et met en œuvre des projets dans les domaines de la planification stratégique urbaine, des services urbains et de l'environnement, du développement social et économique local, ainsi que des activités de formation, d'aide technique et de capitalisation des bonnes pratiques. Le réseau a été créé en 1991 et, depuis lors, il a mené des dizaines de projets au sein des villes méditerranéennes.

NATURIncMed (Promotion de la naturalisation des espaces publics avec inclusion sociale et services écosystémiques) est un projet financé par l'Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID). Il soutient quatre municipalités du sud de la Méditerranée – Madaba (Jordanie), El Mina (Liban), Gabès (Tunisie) et Tétouan (Maroc) – dans la planification et la conception d'espaces publics verts et socialement inclusifs, en tant que levier pour des environnements urbains plus résilients face au climat et à fort impact social.

Dans ce contexte, le projet vise à recruter un prestataire de services afin d'appuyer la Municipalité de Gabès dans la co-crédation d'une feuille de route menant à l'élaboration d'un Plan municipal de verdissement urbain. La prestation est conçue comme un processus stratégique et préparatoire, aboutissant à un Plan de verdissement urbain quasi finalisé, étayé par une feuille de route claire, un cadre de gouvernance, une logique de suivi-évaluation et une évaluation d'impact intégrée, permettant son adoption formelle ultérieure en tant que document stratégique municipal officiel.

1. Objectif

L'objectif de cette prestation de services est de soutenir la municipalité de Gabès dans la définition d'une feuille de route stratégique pour l'élaboration et la future mise en œuvre d'un Plan Vert Urbain, à travers un processus intégré et participatif permettant à la municipalité de structurer, prioriser et développer progressivement son agenda vert urbain. La feuille de route devrait :

1. soutenir l'intégration de la planification urbaine verte dans les futurs cadres plus larges de planification climatique, y compris un développement futur potentiel de SEACAP dans le cadre de l'initiative Covenant of Mayors.
2. adopter une approche intégrée et holistique du développement vert urbain, en tenant compte des interconnexions entre infrastructures vertes, gestion de l'eau, adaptation climatique, refroidissement urbain, efficacité énergétique, biodiversité et inclusion sociale.

2. Portée des services

La prestation de services vise à :

General Secretariat

Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

1. Établir une vision commune et un cadre stratégique pour le développement urbain vert à Gabès;
2. Co-cr  rer la feuille de route pour le futur Plan Vert Urbain    travers un processus participatif impliquant les acteurs municipaux et les parties prenantes locales ;
3. D  finir une feuille de route claire et r  aliste pour la mise en   uvre du d  veloppement et de la mise en   uvre progressive du Plan Vert Urbain.
4. Assurer l'alignement avec les cadres locaux, provinciaux, nationaux et internationaux pertinents, y compris les cadres d'action climatique et de coop  ration (par exemple SEACAP, Pacte des maires), si applicable ;
5.   valuer les impacts environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance attendus de la feuille de route propos  e pour le futur Plan vert urbain ;
6. Renforcer la propri  t   municipale, la capacit   institutionnelle et la pr  paration aux opportunit  s futures de mise en   uvre et de financement.

La feuille de route devrait permettre    la municipalit   de Gab  s de d  velopper, financer et mettre en   uvre progressivement son Plan Urbain Vert dans les ann  es    venir. Le prestataire de services entreprendra les activit  s suivantes :

T��che 1 : Phase d'initiation et cartographie des cadres existants	
A1.0	R��union d'ouverture avec MedCities et la municipalit�� de Gab��s.
A1.1	Cartographie et examen de : - Les politiques, r��glement, plans locaux existants ou strat��gies r��gionales, nationales et internationales pertinentes (Covenant of Mayors, SEACAP, CAP, etc.). - Cadres internationaux applicables li��s �� la planification urbaine verte, �� l'adaptation climatique, aux SfN et au d��veloppement urbain sensible �� l'eau.
A1.2	D��finition d'un plan de travail d��taill��, d'une m��thodologie, d'un calendrier et d'une approche d'engagement des parties prenantes.
D1 : Rapport d'initiation et plan de travail d��taill�� (5 �� 8 pages avec un tableau de plans)	
T��che 2 : Diagnostic de r��f��rence et analyse du contexte urbain	
A.2.1	Diagnostic structur�� et concis du contexte urbain, environnemental et spatial, incluant les actifs verts et bleus existants ; les d��fis li��s au climat (stress thermique, risques d'inondation, effet d'��lot de chaleur, etc.) ; des questions de gestion de l'eau (raret��, etc.) ; vuln��rabilit��s urbaines li��es �� l'��nergie (refroidissement de la demande, pauvret�� ��nerg��tique ou vuln��rabilit�� ��nerg��tique) ; vuln��rabilit��s sociales et acc��s aux espaces verts ; ainsi que les capacit��s institutionnelles et de gouvernance.
A2.2	Identification des principaux d��fis et opportunit��s pour un d��veloppement urbain vert int��gr�� �� Gab��s.
D2 : Rapport de diagnostic de base (15-20 pages). <i>Suggestion au D2 : Le diagnostic doit s'appuyer sur des informations existantes (y compris les donn��es municipales, les</i>	

contributions des parties prenantes locales, les résultats antérieurs de NATURIncMed) sans nécessiter de collecte ou de modélisation complexe.

Tâche 3 Vision participative et orientation stratégique

A3.1	Conception et facilitation d'activités participatives, notamment : 1) au moins 1 atelier de co-définition avec le personnel technique municipal et les élus ; au moins 1 session participative impliquant des organisations de la société civile, des représentants communautaires et des parties prenantes locales pour explorer les besoins, perceptions et opportunités liés aux espaces verts urbains, à la résilience climatique et à l'amélioration des espaces publics.
A3.2	Intégration d'approches adaptées au climat et basées sur la nature, incluant la conception sensible à l'eau, les stratégies de refroidissement urbain et les solutions d'infrastructures vertes, contribuant à la résilience climatique et à l'efficacité énergétique.

D3: Document de vision et cadre stratégique (8-10 pages) *Suggestion au D3 : le document doit clairement mettre en avant la co-définition d'une vision à long terme pour une Gabès plus verte, plus résiliente, sensible à l'eau et socialement inclusive.*

Tâche 4 Définition du cadre stratégique du Plan vert urbain

A4.1	Définition de la structure proposée et des axes thématiques du futur Plan vert urbain, incluant des domaines clés tels que les infrastructures vertes et bleues, les espaces publics, la biodiversité, l'adaptation climatique et l'inclusion sociale.
A4.2	Identification des zones prioritaires/d'intervention et des opportunités indicatives pour la création, l'amélioration ou la restauration d'espaces verts urbains, tels que les parcs de quartier, les parcs de poche, les corridors verts et les espaces publics naturels. Ces propositions doivent rester stratégiques et représentatives, en tenant compte du contexte environnemental, spatial et socio-économique local, en mettant en avant des emplacements ou des zones d'intervention potentielles en fonction des besoins environnementaux (stress thermique, risques d'inondation, etc.) et des considérations sociales (accès aux espaces verts, etc.), sans nécessiter de planification spatiale détaillée, de conception du site ou d'études techniques.
A4.3	L'intégration d'approches basées sur la nature et adaptées au climat, incluant l'amélioration des solutions de rétention et d'infiltration des eaux pluviales ; des stratégies de refroidissement urbain ; la conception urbaine sensible à l'eau ; et des espaces publics multifonctionnels contribuant à la résilience climatique, à l'amélioration de la biodiversité et à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'environnement urbain.
A4.4	Identification des dispositifs de gouvernance potentiels, des opportunités de financement et des considérations de suivi susceptibles de soutenir le développement et la mise en œuvre futurs du Plan Vert Urbain.

D4: Cadre stratégique et actions prioritaires indicatives pour le futur Plan Vert Urbain (20 à 25 pages). *Suggestions au D4 : Le document devrait décrire la structure, les orientations stratégiques et les actions indicatives qui pourraient constituer la base d'un futur Plan Vert Urbain pour la municipalité de Gabès. Le niveau de détail doit rester stratégique et indicatif,*

et ne nécessite pas de conception technique détaillée, de documents de planification spatiale ou de collecte de données de référence au-delà des informations disponibles.

Tâche 5 Évaluation intégrée de l'impact

A5.1	Préparation d'une évaluation intégrée de l'impact des orientations stratégiques proposées et des actions prioritaires identifiées dans la Tâche 4, incluant des propositions indicatives relatives aux espaces verts urbains et aux interventions fondées sur la nature. L'évaluation devrait : - Prendre en compte les priorités et les perspectives issues des activités participatives menées dans le cadre de la Tâche 3. - Couvrir les impacts environnementaux (biodiversité, services écosystémiques, gestion des eaux pluviales, refroidissement urbain et bénéfices des infrastructures vertes, etc.) ; impacts climatiques (contribution aux objectifs d'adaptation et co-bénéfices potentiels en matière d'atténuation) ; impacts sociaux (accès aux espaces verts, considérations sanitaires, inclusion des groupes vulnérables, etc.) ; ainsi que la gouvernance et les impacts institutionnels.
------	---

D5: Rapport intégré d'évaluation d'impact (10-15 pages) *Suggestions à D5.* Il doit inclure une matrice d'impact évaluant les impacts attendus des actions prioritaires du Plan Vert Urbain à l'aide d'une échelle qualitative (par exemple faible / moyen / élevé), avec des justifications brèves ; et *une évaluation narrative plus stratégique analysant les impacts globaux attendus du Plan Vert Urbain sur les quatre dimensions. Aucune nouvelle collecte de données primaires, modélisation ou procédure d'évaluation juridiquement contraignante n'est requise. Le document doit clairement indiquer sa portée, ses hypothèses et ses limites, et préciser explicitement qu'il ne constitue pas une évaluation d'impact environnemental formelle (EIA) ni ne remplace une évaluation légalement requise.*

Tâche 6 Feuille de route, cadre de gouvernance et validation

A6.1	Élaboration d'une feuille de route claire et réaliste pour la mise en œuvre, incluant des phases et un calendrier indicatif ; rôles et responsabilités ; mécanismes de coordination et de gouvernance.
A6.2	Intégration des résultats du D5 dans la priorisation et la phase des actions, en tenant compte de critères tels que l'impact environnemental, les bénéfices liés à la résilience climatique, la pertinence sociale, la faisabilité et les opportunités potentielles de financement.
A6.3	Présentation et validation de la feuille de route et de la stratégie avec le personnel municipal
A6.4	Finalisation de tous les documents intégrant des retours.

D6: Feuille de route pour l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Vert Urbain (25-35 pages incluant la feuille de route) : *Suggestions au D6 : La feuille de route doit 1) identifier comment les actions proposées et les orientations stratégiques pourraient contribuer aux futurs processus de développement SEACAP et de planification climatique ; 2) offrir une voie pratique et réaliste permettant à la municipalité de Gabès de développer, financer et mettre en œuvre progressivement son Plan Vert Urbain.*

Livrables, format, longueur et exigences linguistiques

Le prestataire de services doit fournir les résultats ci-dessus en suivant les longueurs de page indicatives, fournies pour garantir une compréhension commune du niveau de détail et d'effort attendus.

Le prestataire de services est censé fournir des documents bien conçus, incluant des éléments visuels appropriés tels que des diagrammes, tableaux, cartes (le cas échéant), ainsi que des éléments graphiques facilitant la compréhension et la communication de la feuille de route proposée et des orientations stratégiques.

La mise en page et le design graphique des livrables finaux doivent être assurés par le prestataire de services. Des modèles liés aux projets seront proposés par MedCités.

Tous les livrables doivent être fournis en **français** (pour l'usage de MedCités et les fins contractuelles). L'arabe peut être utilisé pour les documents de travail. Dans tous les cas, les versions arabes des documents peuvent être des traductions des documents finaux en anglais, et tout coût doit être assumé par le prestataire de services.

Durée

La durée totale de cette affectation sera maximale de six (6) mois de service actif, à partir d'avril 2026 jusqu'à le 7 octobre 2026. La période civile globale pour l'achèvement de l'attribution, incluant les processus participatifs, la validation et l'approbation finale des livrables, peut s'étendre jusqu'au début novembre en cas d'ajustement et toujours sous réserve de coordination avec la municipalité de Gabès et MedCités.

Coûts et dépenses

Le prestataire de services sera responsable de couvrir toutes les dépenses nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités, y compris, mais sans s'y limiter : honoraires professionnels, déplacements et transports locaux, hébergement (si applicable et ne pas à Gabès), organisation et animation d'ateliers ou réunions participatives, coûts de communication, ainsi que toute autre dépense logistique ou opérationnelle requise pour accomplir les tâches décrites dans ces TdR. Aucun coût supplémentaire ne sera remboursé par MedCités au-delà du montant convenu du contrat.

Qualifications et expérience requises :

Le(s) candidat(s) idéal(s) chargé(s) de la prestation de services doit répondre aux critères suivants :

Obligatoire :

1. Disponibilité pour participer en personne aux séances de suivi et aux réunions avec la municipalité et d'autres parties prenantes en presencial en Tunisie.
- Expérience avérée en urbanisme, planification environnementale ou stratégies urbaines intégrées, de préférence incluant les infrastructures vertes, l'adaptation au climat ou les solutions basées sur la nature (profil senior avec au moins 10 ans d'expérience).
- Expérience substantielle avec des municipalités et autorités locales tunisiennes ou dans des contextes méditerranéens comparables.

- Compréhension démontrée et expérience de travail dans les contextes de politiques publiques et d'administration publique, y compris l'élaboration, l'articulation ou le soutien de politiques, stratégies ou plans d'action publics locaux.
- Expérience dans les processus participatifs et de co-conception, y compris l'animation d'ateliers avec des institutions publiques et des parties prenantes locales ;
- Capacité à fournir des documents de planification stratégiques, structurés et orientés vers l'action, plutôt que des résultats purement techniques ou de conception ;
- Capacité à travailler en arabe (pour l'engagement local) et en anglais (pour le reporting et les livrables contractuels).
- L'expérience avec des villes confrontées à une disponibilité limitée des données, des contraintes institutionnelles et des contextes de gouvernance complexes sera considérée comme un atout majeur.

Souhaitable :

- Formation académique ou spécialisation en durabilité urbaine, écologie urbaine, politiques publiques ou domaines connexes.
- Connaissance du contexte socio-économique de la ville et de la Tunisie en tant que pays.
- Expérience préalable sur des projets internationaux et collaboration avec des profils professionnels variés.

3. Typologie du service, durée et lieu d'exécution

Ces termes de référence et la proposition gagnante définiront les conditions de la prestation en tant que contrat de prestation de services à partir de la notification d'engagement jusqu'à le 7 octobre 2026. Le service sera effectué dans les locaux du prestataire de services présent à Gabès (Tunisie) lorsque cela sera nécessaire. Le service sera régi par la législation catalane, la législation espagnole et les cours et tribunaux de Barcelone.

4. Budget de base du service

Le budget maximum de la prestation demandée est de 9.917,36€ (toutes taxes comprises). Si l'adjudicataire à son domicile fiscal en Espagne, le montant maximum sera de 12.000,00€, TVA comprise en vigueur à la date de publication de ces termes et conditions de référence, et qui est de 21 %.

Toute offre d'un montant supérieur à ce budget sera refusée.

Le budget doit inclure tous les frais que l'adjudicataire doit engager pour le bon accomplissement des prestations sollicitées comme, à titre général, les frais financiers, d'assurances, les transports et déplacements, les honoraires du personnel à sa charge, les frais de vérification et la prestation.

5. Prix du contrat et conditions économiques

Les coordonnées administratives de l'organe adjudicateur sont :

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS
C / 62, 16-18, EDIFICI B, ZONA FRANCA
08040 BARCELONA – CATALOGNE - ESPAGNE
VAT : ESG66401258

Le prix du contrat est celui qui est défini à l'adjudication, conformément à l'offre présentée.

2 factures doivent être présentées avec le détail suivant :

- 40 % du montant total après les D1, D2 et D3 au 31 juillet 2026.
- 60 % du montant total après la présentation des D4, D5 et D6 le 7 octobre 2026.

L'offre et les factures doivent contenir au moins les informations suivantes :

- Nom fiscale complète et adresse fiscale complète du fournisseur
- Numéro d'identification fiscale du fournisseur
- Données complètes de MedCités
- Numéro de l'offre/facture
- Date de l'offre/facture
- Code budget et nom du projet indiqués dans l'en-tête de ce document
- Description des services à fournir/fournis
- Détail du montant des produits et des taxes (le cas échéant)

Le délai de paiement de la facture sera le suivant : virement bancaire environ 30 jours après la date de la facture (les coordonnées bancaires sont requises) et toujours après un rapport interne favorable émis par le Secrétariat général de MedCités, suite à la remise des rapports mensuels requis

Les prestataires de services devront assumer directement les impôts locaux et nationaux s'appliquant, sauf s'ils possèdent leur domicile fiscal en Espagne. Dans ce cas, la législation fiscale espagnole en vigueur en matière d'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) s'appliquera.

Les factures doivent être envoyées soit par la poste aux bureaux du Secrétariat général de MedCités ou, si elles sont au format numérique, à contact@medcities.org.

Les commissions bancaires provenant du paiement des factures seront prises en charge à parts égales (SHA selon la codification bancaire).

MedCités peut exiger au prestataire de services retenu toute l'information nécessaire quant à ses obligations en matière de paiement de ses cotisations à la Sécurité Sociale ou de ses impôts à l'administration fiscale.

Les prestataires hors UE seront tenus de présenter une attestation de résidence fiscale dans les 7 jours calendaires suivant l'attribution du service. Si le document susmentionné n'a pas été fourni à MedCités dans les 7 jours, le contrat peut être résilié.

6. Conditions de participation

Toutes les personnes physiques ou morales ayant la pleine capacité d'agir, ne faisant l'objet d'aucune interdiction de prestation de services, et pouvant démontrer leur solvabilité technique et leur expérience professionnelle peuvent proposer leurs services.

7. Clause de confidentialité

L'information à laquelle le prestataire de services retenu aura accès pour accomplir l'objectif de ce contrat doit être de nature confidentielle et elle ne peut être utilisée pour toute autre activité

que celle prévue dans le présent contrat. Si une utilisation particulière de l'information génère des doutes quant au respect de cette clause de confidentialité, le prestataire de services retenu doit demander, dans tous les cas, le consentement de MedCities.

8. Paternité et propriété des travaux

La propriété et la paternité des travaux du service reviendront à MedCities. Toute utilisation ou mention dans des publications, articles, interviews, conférences, etc., dans n'importe quelle langue, doit faire l'objet d'une autorisation expresse de MedCities en sa qualité de propriétaire.

9. Résiliation du service

Le service pourra être résilié par l'une des parties pour toute raison objective avant la date stipulée au point 3 des présents termes et conditions de référence, avec un préavis d'un mois ou pour le motif décrit au dernier alinéa du point 4 des présents termes de référence.

10. Présentation de l'offre

L'offre doit être présentée à l'adresse électronique : contact@medcities.org

- Délai de présentation des offres : 10 jours ouvrables à partir de la date de ces termes et conditions de référence.
- Indiquer dans l'objet du courriel "Offre pour le service d'élaboration d'une feuille de route vers un plan vert urbain à Gabès (Tunisie) dans le cadre du projet NATURIncMed".

L'offre doit inclure l'ensemble des services et des conditions décrites aux points précédents. Indépendamment de la possibilité pour le candidat de joindre à son offre toute l'information complémentaire qu'il peut juger utile, cette information doit obligatoirement contenir la documentation suivante :

- Offre détaillée des services avec un plan de travail préliminaire et une méthodologie, détaillant la manière dont les différentes activités seront déployées (max. 5 pages)
- La proposition économique : les candidats devront présenter une proposition économique en euros signée par eux-mêmes ou par leurs représentants. Les prix mentionnés devront inclure tout type d'impôt, de taxe ou prélèvement fiscal d'ordre européen, national, régional ou local, comme indiqué aux points 5 et 6 des présents termes et conditions de référence.
- Le CV du professionnel ou de l'entreprise et de l'équipe de travail, en indiquant des exemples de travaux similaires les plus significatifs déjà effectués et, le cas échéant, expérience internationale.

Dans le cas où des informations supplémentaires seraient nécessaires pour présenter l'offre, nous vous invitons à contacter MedCities en écrivant à l'adresse email contact@medcities.org. Seules les questions écrites sur les clarifications de la présentation des offres recevront une réponse.

MedCities peut demander des informations supplémentaires concernant la proposition si elle le juge approprié. Si tel est le cas, les propositions qui nécessitent des éclaircissements doivent recevoir une réponse dans un délai raisonnable établi par l'équipe d'évaluation.

11. Critères d'évaluation

L'offre la plus avantageuse devra être déterminée en tenant compte du rapport coût-efficacité de l'ensemble de la proposition. L'évaluation pourra tenir compte du rapport qualité-prix.

MedCités garantira l'égalité dans le traitement des personnes/entreprises candidates, et elle maintiendra les offres confidentielles.

L'identité de la personne/entreprise adjudicataire sera annoncée dans un délai de 5 jours ouvrables à partir de la date limite de présentation des offres.

Barcelone, 20 mars 2026

Jordi Castellana Gamisans
Secrétaire général